



AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE

DE STATIONNEMENT

Toute demande de certificat d'autorisation doit être présentée par écrit au fonctionnaire désigné au bureau de la Ville sur un formulaire fourni par la Ville. Ledit formulaire doit être accompagné du paiement de la demande de permis.

La demande doit être accompagnée des éléments suivants:

- l'identification et la localisation du terrain;
- le nombre, l'emplacement et les dimensions des cases de stationnement et des allées d'accès;
- la topographie existante et le nivellement projeté, le cas échéant;
- la localisation des boisés existants et des aménagements paysagers;
- le type de recouvrement de surface;
- le permis d'accès du MTQ, le cas échéant.

Coût du permis : 30,00\$